



FNR – REVICOOP **Antenne Sud**

FEDERATION NATIONALE DE REVISION DES COOPERATIVES AGRICOLES
Inscrite à la Mairie de PARIS sous le n° 20040113 - Organisme agréé pour la
révision
En application de l'article L.527.1 du Code Rural

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

COSYLVA

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les associé(e)s

Opinion

En exécution de la mission qui a été confiée par votre assemblée générale du 27 mai 2014 à la FNR REVICOOP Fédération Nationale agréée pour la révision par le Ministère de l'Agriculture en application de l'article 527-1 du code rural et de la pêche maritime, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la COSYLVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre coopérative à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823 9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe 1-4.1 de l'annexe expose la méthode de valorisation des stocks au coût de revient.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre coopérative et mentionnés dans l'annexe, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces éléments et de la présentation qui en est faite.



Nous avons vérifié la correcte application du plan comptable des Sociétés Coopératives Agricoles et de leurs Unions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport aux associés du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels à l'exception du point ci-dessous.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la COSYLVA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la coopérative ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précise par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité d'un contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la COSYLVA à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certitude avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Auzeville, le 10 avril 2020
Pour la Fédération agréée pour la révision
FNR REVICOOP :

Sonia REGEREAU
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Regereau', is written over the printed name and title.

BILAN ACTIF

CERFA N° 50 4311

Désignation : COSYLVA

N° d'agrément : N2154

N° SIREN : 318 907 383

Date de clôture de l'exercice : 31/12/2019

Durée de l'exercice (en nombre de mois) : 12

ACTIF (a)			EXERCICE N			EXERCICE N-1	
			BRUT	Amortissements et provisions	NET		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			0	0	
		Frais de recherche et de développement			0	0	
		Concessions,brevets,licences,marques,procédés,droits et			0	0	
		Valeurs similaires			0	0	
		Autres			0	0	
		Avances et acomptes			0	0	
	Immobilisations corporelles	Terrains	92 221	0	92 221	0	
		Constructions	0	0	0	0	
		Installations techniques,matériel et outillage industriels	2 653	2 653	0	0	
		Autres immobilisations corporelles	141 136	84 239	56 897	44 144	
		Immobilisations corporelles en cours	46 229	0	46 229	3 266	
		Avances et acomptes	0	0	0	0	
	Immobilisations financières (1)	Participations à des organismes coopératifs agricoles	13 324	0	13 324	13 324	
		Autres participations	336 436	252 074	84 362	84 362	
		Créances rattachées à des participations	141 294	44 700	96 593	51 593	
		Autres titres immobilisés	0	0	0	0	
		Prêts	0	0	0	0	
		Autres	3 335	0	3 335	3 335	
TOTAL (I)			776 628	383 666	392 962	200 025	
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours	Matières premières activité de collecte-vente	599 506	0	599 506	449 185	
		Matières premières activité d'approvisionnement	0	0	0	0	
		Matières consommables et emballages	0	0	0	0	
		En-cours de production de biens activité de collecte-vente	31 861	0	31 861	34 833	
		En-cours de production de biens activité d'approvisionnement	0	0	0	0	
		En-cours de production de services :					
		Produits intermédiaires et finis activité de collecte-vente	0	0	0	0	
		Produits intermédiaires et finis activité d'approvisionnement	0	0	0	0	
		Marchandises activité de collecte-vente	0	0	0	0	
		Marchandises activité d'approvisionnement	0	0	0	0	
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes et apports	0	0	0	0	
		Créances Associés Coopérateurs et comptes rattachés (b)	33 147	0	33 147	52 405	
		Créances Clients et comptes rattachés	1 441 574	84 320	1 357 254	1 229 906	
		Autres	369 865	0	369 865	373 575	
		Capital à verser	0	0	0	0	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	2 426 175		2 426 175	2 624 275	
		Disponibilités	527 930		527 930	592 469	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (2)		587		587	0	
	TOTAL (II)		5 430 646	84 320	5 346 326	5 356 648	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		0		0	0	
	Primes de remboursement des emprunts (IV)		0		0	0	
	Ecart de conversion Actif (V)		0		0	0	
TOTAL GENERAL (0+I+II+III+IV+V)			6 207 274	467 987	5 739 287	5 556 673	

(1) dont à moins d'un an

(2) dont à plus d'un an

(a) Le cas échéant, la contrepartie du capital souscrit fraction non exigée doit figurer distinctement comme premier poste de l'actif, avant immobilisations incorporelles

(b) Créances résultant de cessions

BILAN PASSIF

CERFA N° 50 4311

(avant répartition)

Désignation : COSYLVA

Date de clôture de l'exercice : 31/12/2019

N° d'agrément : N2154

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

N° SIREN : 318 907 383

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social (dont versé 15986) (a)	14 832	15 986
	Droits d'entrée	0	0
	Ecart de réévaluation (b)	0	0
	Réserve légale	15 986	15 800
	Réserves indisponibles	0	0
	Réserves indisponibles provenant des subventions reçues de l'Etat, des collectivités publiques et des établissements publics	0	0
	Réserves indisponibles autres	156 326	140 464
	Réserves statutaires ou contractuelles	164 021	164 021
	Réserves réglementées	0	0
	Autres réserves	2 663 194	2 661 413
	Provisions pour ristournes et intérêts aux parts (c)	0	0
	Report à nouveau (d)	0	0
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (e)	120 106	17 829
	SOUS TOTAL SITUATION NETTE	3 134 465	3 015 513
Autres fonds propres	Subventions d'investissement autres que celles reçues de l'Etat,	0	0
	Provisions réglementées	0	0
	TOTAL (I)	3 134 465	3 015 513
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs	0	0
	Avances conditionnées	0	0
	TOTAL (II)	0	0
DETTES	Provisions pour risques	0	0
	Provisions pour charges	119 244	150 250
	TOTAL (III)	119 244	150 250
	Emprunts et dettes coopératifs	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	0	0
	Emprunts et dettes financières divers (3)	14 000	8 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes et cessions	0	0
	Dettes Associés Coopérateurs et comptes rattachés (f) adhérents	1 456 405	1 279 145
	(1) Dettes Fournisseurs et comptes rattachés (g)	247 410	267 241
	Dettes fiscales et sociales	128 160	191 024
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
	Autres dettes	639 602	645 499
	(1) Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (IV)		2 485 578	2 390 909
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		5 739 287	5 556 673

(1) dont à plus d'un an

dont à moins d'un an

(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(3) dont emprunts participatifs

(a) Y compris capital souscrit fraction non exigée

(b) A détailler conformément à la législation en vigueur

(c) Effectuées en application de l'article R.523-2 du Code rural et de l'article 46-3 des statuts types

(d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins lorsqu'il s'agit de pertes reportées

(e) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins lorsqu'il s'agit d'une perte

(f) Dettes résultant d'apports de produits agricoles

(g) Dettes sur achats ou prestations de services

(h) A l'exception, pour application de (1), des avances et acomptes reçus sur commandes de cessions

RL

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

CERFA N° 50 4314

(en liste)

Désignation : COSYLVA

Date de clôture de l'exercice : 31/12/2019

N° d'agrément : N2154

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

N° SIREN : 318 907 383

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	Ventes et cessions marchandises activité de collecte vente	4 640 327	4 243 205
	Ventes et cessions marchandises activité d'approvisionnement	5 458	561
	Production vendue et cédée activité de collecte vente	0	0
	Production vendue et cédée activité d'approvisionnement	0	0
	Production vendue et cédée activité de services	745 188	762 809
	Produits des activité annexes	0	0
	Montant net du chiffre d'affaires	5 390 973	5 006 575
	dont à l'exportation		
	Production stockée (a) activité de collecte vente	0	0
	Production stockée (a) activité d'approvisionnement	0	0
	Production stockée (a) activité de services	-2 971	-40 793
	Production immobilisée	0	0
	Subventions d'exploitation	10 000	20 837
	Reprises sur provisions (et amortissements),transferts de charges	34 968	2 875
	Autres produits	0	0
	TOTAL (I)	5 432 970	4 989 494
CHARGES D'EXPLOITATION (2)	Apports et achats de marchandises (b) activité de collecte vente	2 114 958	1 979 217
	Apports et achats de marchandises (b) activité d'approvisionnement	4 789	462
	Variation de stocks marchandises (c)	-150 321	101 404
	Apports et achats de matières premières (b) activité de collecte vente	0	0
	Apports et achats de matières premières (b) activité d'approvisionnement	0	0
	Variation de stock matières premières (c)	0	0
	Achats de matières consommables et emballages (b)	0	0
	Variation de stock matières consommables et emballages (c)	0	0
	Autres achats et charges externes (3)*	2 847 204	2 344 496
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 711	8 557
	Salaires et traitements	304 936	313 372
	Charges sociales	127 144	140 586
	Dotation aux amortissements sur immobilisations (d)	16 143	10 774
	Dotation aux provisions sur immobilisations	0	0
	Dotation aux provisions sur actif circulant	76 228	0
	Dotation aux provisions pour risques et charges	0	13 529
	Autres charges	887	0
	TOTAL (II)	5 349 679	4 912 397
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		83 290	77 097

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs 0 0

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(a) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe moins

(b) Y compris droits de douane

(c) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe moins

(d) Y compris éventuellement les dotations aux amortissements des charges à répartir

* Y compris redevances de crédit-bail mobilier et/ou immobilier

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

CERFA N° 50 4314

(en liste)

Désignation : COSYLVA

Date de clôture de l'exercice : 31/12/2019

N° d'agrément : N2154

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

N° SIREN : 318 907 383

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	Bénéfice ou perte transférée	TOTAL III	
	Perte ou bénéfice transféré	TOTAL IV	
PRODUITS FINANCIERS	De participation à des organismes coopératifs agricoles	0	0
	D'autres participations (4)	8 397	0
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	25 400	33 287
	Autres intérêts et produits assimilés (4)	0	0
	Reprises sur provisions et transfert de charges	0	0
	Différences positives de change	0	0
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	0	0
TOTAL V		33 797	33 287
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux provisions	8	94 134
	Intérêts et charges assimilées (5)	0	0
	Différences négatives de change	0	0
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL VI		8	94 134
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		33 789	-60 847
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		117 080	16 250
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 928	4 717
	Sur opérations en capital	10 000	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
	TOTAL VII	11 928	4 717
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	6	339
	Sur opérations en capital	8 895	0
	Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
	TOTAL VIII	8 901	339
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		3 027	4 378
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		TOTAL IX	0
Impôts sur les sociétés		TOTAL X	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		5 478 695	5 027 498
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		5 358 589	5 009 669
5. EXCEDENT OU DEFICIT *		120 106	17 829

* dont résultat sur les opérations effectuées avec les tiers non associés

(4) dont produits concernant des entreprises liées

(5) dont intérêts concernant les entreprises liées

AN

ANNEXE

Annexe avant répartition de l'exercice clos le 31/12/19

dont la présentation est résumée par :

Total du bilan : 5 732 688.18 €

Résultat bénéficiaire : 120 106,21 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

La présence annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaire au bilan et au compte de résultat, de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative. Sauf indication particulière, les montants sont exprimés en euros.

Les notes sont regroupées sous les titres suivants :

ANNEXE	1
NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE	2
NOTE 2 – MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE	4
NOTE 3 – ACTIF CIRCULANT	5
NOTE 4 – CAPITAL	6
NOTE 5 – VARIATION DES PROVISIONS	6
NOTE 6 – ECHEANCE DES DETTES	7
NOTE 7 – EFFECTIF	7
NOTE 9 – EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE	9
NOTE 10 – ENGAGEMENTS FINANCIERS	9
TABLEAUX ANNEXES	11
TABLEAU 1	12
TABLEAU 2	13
TABLEAU 3	14

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE
--

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment celles énoncées dans le plan comptable des coopératives agricoles.

Particularité de la clôture 2019 :

Dans le contexte de pandémie mondiale liée au COVID-19 débutant sur le 1er trimestre 2020 et compte tenu des mesures prises par le gouvernement, une partie des activités de la coopérative va être impactée par la fermeture temporaire de certaines scieries et certains chauffagistes. À ce stade, il est impossible d'en estimer l'impact sur les comptes 2020.

Comme indiqué ci-dessus, les états financiers 2019 de la coopérative ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des états financiers, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes profondes liées au COVID-19 qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation sur le long terme.

1-1 Immobilisations incorporelles

Néant

1-2 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire en retenant les durées d'utilisation suivantes :

Matériel bureau :	5 ans à 10 ans
Informatique :	2 ans
Matériel forestier :	2 ans
Matériel de transport :	5 ans

1-3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation si nécessaire.

1-4 Actif circulant

1-4.1 Stocks

Ils sont évalués selon les règles suivantes :

Coût de revient = prix d'achat + prix d'abattage + prix débardage + prix transport en fonction des frais engagés à la clôture.

1-4.2 Créances clients et comptes rattachés

Elles sont évaluées à leur valeur nominale, des provisions étant constituées en cas de difficultés de recouvrement.

1-4.1 Valeurs mobilières de placements

Les intérêts concernant les DAT sont provisionnés en fonction des montants acquis à la clôture.

NOTE 2 – MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

2-1 Immobilisations brutes

Immobilisations corporelles :

	A l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions	A la clôture de l'exercice
Terrain	0	92 221,09	0	92 221,09
Outillage forestier	2 652,71	0	0	2 652,71
Matériel de transport	49 308,49	33 506,66	15 699,00	67 116,15
Mobilier de bureau	9 489,86	0	0	9 489,86
Matériel bureau et informatique	64 344,06	4 284,46	4 098,25	64 530,27
Immobilisations en cours	3 266,00	42 963,08	0	46 229,08
Total	129 061,12	172 975,29	19 797,25	282 239,16

Immobilisations financières :

	A l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions	A la clôture de l'exercice
Participations	349 760,04	0	0	349 760,04
Créances rattachées	96 293,75	45 000	0	141 293,75
Dépôt de garantie	3 335,00	0	0	3 335
Total	449 319,79	45 000,00	0	494 388,79

2-2 Amortissements et provision

Immobilisations corporelles :

	A l'ouverture de l'exercice	Hausses	Baisses	A la clôture de l'exercice
Outillage forestier	1 526,22	1 126,49	0	2 652,71
Matériel de transport	9 386,14	12 233,24	6 967,78	14 651,60
Mobilier de bureau	8 927,10	105,99	0	9 033,09
Mat bureau et informatique	61 811,52	2 677,30	3 934,32	60 554,50

Total	81 650,98	16 142,02	10 902,21	86 891,90
-------	-----------	-----------	-----------	-----------

Immobilisations financières :

	A l'ouverture de l'exercice	Hausses	Baisses	A la clôture de l'exercice
Sur participations	252 073,86	0	0	252 073,86
Sur créances rattachées	44 700,47	0	0	44 700,47

2-3 Echéances des créances financières

	Montant	A un an	A plus d'un an
Créances/prêts	141 293,75		141 293,75

2-4 Stocks

	A l'ouverture de l'exercice	+	-	A la clôture de l'exercice
Stocks bois adhérent	442 865,51 €	155 352,56 €	€	598 218,07 €
Stocks bois non adhérent	6 319,68 €		5 031,48 €	1 288.20 €
Travaux en cours adh	34 832,66 €	€	2 971,27 €	31 861,39 €
Travaux en cours non adh	0 €	€	€	0 €

NOTE 3 – ACTIF CIRCULANT

	Montant	A un an
Créances clients et comptes rattachés	1 441 574,34 €	1 441 574,34 €
Créances adhérents et comptes rattachés	33 146,89 €	33 146,89 €
Provision pour dépréciation compte clients	- 84 320,29 €	- 84 320,29 €
Total	1 390 400,34 €	1 390 400,34 €

TVA sur factures non parvenues	97 340,71 €	97 340,71 €
ETAT TVA receveur	102 845,00 €	102 845,00 €
IS	2 799,41 €	2 799,41 €
Créances sociales	6 799,30 €	6 799,30 €
Compte courant associé	0 €	0 €
Fournisseurs débiteurs	30 531,00 €	30 531,00 €
TVA déductible à régulariser	129 549,74 €	129 549,74 €
Acompte frais de déplacement	200,00 €	200,00 €
Produits à recevoir	€	€
Total	370 865,16 €	370 865,16 €

NOTE 4 – CAPITAL

Le capital social est de : 14 832 €

Capital à l'ouverture :	15 986 €	soit	7 993	parts à 2,00 €
Souscription de l'exercice :	122 €	soit	61	parts à 2,00 €
Remboursement de l'exercice :	1 276 €	soit	638	parts à 2,00 €
Capital à la clôture :	14 832 €	soit	7 416	parts à 2,00 €

NOTE 5 – VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions	Montant début Exercice	Augmentation Dotation exercice	Diminution Reprise exercice	Montant fin Exercice
Charges retraite	150 249,22		31 005,58	119 244,34

Salariés dirigeants : Convention collective APN : 6 mois de salaire jusqu'en 2011, 12 mois de salaire à partir de 2012.

Salariés : Convention collective Chambre d'Agriculture de l'Aude : 3/12 de la rémunération des 12 derniers mois (avec 13^{ème} mois) pour une ancienneté de plus de 20 ans.

NOTE 6 – ECHEANCE DES DETTES

	Montant	A un an
Dettes fournisseurs	247 409,91 €	247 409,91 €
Dettes fournisseurs adhérents	1 451 703,05 €	1 451 703,05 €
Dettes fiscales et sociales	128 160,38 €	128 160,38 €
Caisse de péréquation	619 905,81 €	619 905,81 €
Charges à payer	18 283,86 €	18 283,86 €
Associés capital à rembourser	4 702,00 €	4 702,00 €
Compte débiteur SFPA	€	€
Clients créditeurs	1 412,68 €	1 412,68 €
TOTAL	2 471 577,69 €	2 471 577,69 €

La caisse de péréquation n'a pas été utilisée, ni abondée sur l'exercice.

NOTE 7 – EFFECTIF

Ventilation de l'effectif moyen salarié :

Cadres :	1
Agents de maîtrise :	5
Employés, ouvriers :	1

NOTE 8 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les principales participations sont les suivantes :

	A l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions	A la clôture de l'exercice
Brassac Industries	214 999,05	-	-	214 999,05
Sud Abies	73 111,81	-	-	73 111,81
SCI Parc à Bois	36 313,00	-	-	36 313,00
SEM Bois Énergie SEMBE	11 250,00	-	-	11 250,00

GFSA	762,25	-	-	762,25
------	--------	---	---	--------

	Pourcentage de détention	Capital social	Montant des Capitaux Propres	Résultat du dernier exercice clos	Date Bilan
Brassac Industries	4,88 %	1 740 080	- 443 883	- 624 041	31/12/2018
Sud Abies	16,72 %	300 000	4 600 049	200 911	31/12/2018
SCI Parc à Bois	14,53 %	250 000	311 868	- 7 707	31/12/2018
SEM Bois Énergie SEMBE	5,23 %	215 000	165 559	2 303	30/06/2019
GFSA	50 %	1 524.49	- 96 468	- 32 553	31/12/2019

NOTE 9 – EVOLUTION DU CHIFFRE D’AFFAIRE

Nature : augmentation de 384 397,59 €

Ventilation du chiffre d’affaire net :

		Adhérent	Non Adhérent	Total
701 100	Bois bord de route	2 330 253,22	13 210,33	2 343 463,55
701 110	Bois bord de route export	1 483 737,06	2 228,30	1 485 965,36
701 200	Bois sur pied	810 897,65		810 897,65
704 100	Chantiers reboisement	317 695,98		317 695,98
704 200	Chantiers équipement	184 023,66		184 023,66
704 300	Chantiers entretien	102 027,99	9 052,80	111 080,69
704 400	Chantiers amélioration	24 816,50		24 816,50
704 500	Chantiers exploitation			
704 600	Chantiers HBV			
704 700	Prestations liées à des coupes de bois	17 376,68		17 376,68
706 100	Maîtrise d'œuvre travaux			
706 200	Commission sur vente de bois sur pied	62 607,95		62 607,95
706 300	P.S.G.	5 907,33	2 700,00	8 607,33
706 400	Honoraires divers	18 579,40	400,00	18 979,40
706 500	Transport			
707 100	Appro-vente	5 458,00		5 458,00

NOTE 10 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Effets escomptés non échus : néant

Avals et cautions : néant

Engagements techniques : opérations de boisement/reboisement :

A maintenir vivants, en bon état sanitaire, indemnes de blessures (dus aux animaux ou aux entretiens) et bien cultivés (élagage, taille de formation, dégagements) 60 % des plants de l’essence « objectif » mise en place (40 à 50 % si dépressage réalisé).

Toutes les infrastructures annexes au boisement/reboisement (pistes, fossés, passages busés, etc...) seront maintenues opérationnelles.

NOTE 11 – HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES
--

Honoraires du Commissaire aux comptes : 6 290 € HT

TABLEAUX ANNEXES

1 – IMMOBILISATIONS DETENUES EN CREDIT BAIL

2 - COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET REGULARISATION ACTIF

3 – COMPTES DE CHARGES A PAYER ET REGULARISATION PASSIF

TABLEAU 1

IMMOBILISATIONS DETENUES EN CREDIT BAIL

NEANT

TABLEAU 2

PRODUITS A RECEVOIR ET REGULARISATION ACTIF

	Montant comptabilisé	dont TVA
Clients factures à établir		
Fournisseurs avoirs à recevoir		
Charges constatées d'avance	587,00 €	
Produits à recevoir	0 €	
Totaux	1 244,98 €	

TABLEAU 3

CHARGES A PAYER

Charges à payer	(468 600) :	18 283,86 €
Autres charges à payer organismes sociaux	(438 600) :	2 526,91 €
Autres charges à payer personnel	(428 600) :	23 523,64 €

	Montant comptabilisé	dont TVA
Charges sociales	2 526,91 €	
Déplacements	3 176,78 €	
Impôts Organic	0 €	
Cotisation professionnelle	5 390,97 €	
CVO	5 278,00 €	
Intéressement	23 523,64 €	
Autres	4 438,11 €	